



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du mercredi 4 mars 2020
2^e séance sans quorum

DLB 2020/355

L'an deux mille vingt et le mercredi 4 mars à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2^e séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : mercredi 26 février 2020

Affichage de la convocation : mercredi 26 février 2020

Présents : Sandrine DENIER, Jean-Yves LE BOZEC, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Pierre-Marie MARHUENDA, Alain RYAUX, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, Alain VOGEL-SINGER.

Excusés : Irène LATAPIE, Gérard BOYER, Catherine BOUSQUET, Robert GELY, Christian PEREZ, François TAUPIN.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel pour l'injection de biométhane

Le projet de méthanisation à Valohé évolue de la cogénération (production d'électricité et de chaleur à partir de biogaz) à l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel.

L'injection de biogaz dans le réseau de distribution de gaz naturel de GRDF nécessite le passage d'un tuyau de gaz à proximité du site de méthanisation.

Dans notre cas, GRDF devra réaliser le maillage de son réseau entre BESSAN et BEZIERS pour permettre l'injection de 250 m³/h de biogaz.

En septembre 2018, l'étude détaillée de GRDF avait chiffré une estimation des travaux à 1 700 000€HT avec une cote part de 1 020 000 € HT à la charge du SICTOM.

En mars 2019, de nouveaux éléments ont permis de réexaminer les conditions d'injection et de raccordement avec une cote part de 378 000 € HT pour le SICTOM. Un des nouveaux éléments est la mutualisation des coûts des réseaux avec un projet de méthanisation agricole exemplaire sur la commune de Florensac.

Les travaux de ce projet doivent démarrer d'ici la fin de l'année 2020. Le site de VALOHE n'aura besoin de la réinjection qu'à partir de 2024. Toutefois, les travaux sur les réseaux GRDF ne pourront commencer que lorsque le SICTOM aura également signé le contrat de raccordement.

Pour ne pas bloquer le projet de Florensac et perdre le bénéfice de la mutualisation favorable pour les deux producteurs, nous proposons d'anticiper la signature du contrat de raccordement.

Le SICTOM étant une entité de droit public, aucun n'acompte n'est à verser. La hauteur de l'engagement est au maximum de 150 000 € HT.

Monsieur le Président sollicite de l'assemblée délibérante l'autorisation de signer le contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel pour l'injection de biométhane et toutes les pièces afférentes.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel pour l'injection de biométhane ainsi que toutes les pièces afférentes.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 11/03/2020 et de sa publication le 11/03/2020

A Nézignan l'Évêque, le 11/03/2020

SMICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr